

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 26 février 2025

sous la Présidence de Monsieur Frédéric BRÜNDLER, Président

Préavis 01-2025 Bâtiment du Prieuré 2a

Crédit d'investissement pour les travaux de rénovation et de transformation du bâtiment du Prieuré 2a Crédit d'investissement demandé CHF 12'850'000.00

Le Conseil communal de Pully,

- vu le préavis municipal N° 01-2025 du 8 janvier 2025,
- vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
- vu le préavis de la Commission d'urbanisme à la Municipalité du 20 mars 2023 quant à la localisation de la bibliothèque municipale au Prieuré 2a,
- vu le préavis de la Commission des finances,
- vu l'amendement de la Commission ad hoc « Suppression du montant de CHF 112'500.00 prévu pour l'aménagement d'un local de dégustation »,
- vu l'amendement de M. Philippe Slama « Le montant du crédit alloué est réduit d'un montant de CHF 500'000.00 »,

décide

- d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 12'237'500.00 destiné à financer les travaux de rénovation et de transformation du bâtiment Prieuré 2a, montant à prélever tout ou partie sur les disponibilités de la bourse communale;
- d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleurs conditions du marché;
- 3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 30 ans.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Frédéric BRÜNDLER

La secrétaire

Francine MEDANA